

## Conseil Municipal du 5 juin 2023

### PROCES-VERBAL

### **ORDRE DU JOUR:**

### Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mai 2023

Présentation par M Denis Rignault de l'étude sur la nouvelle déchèterie

### Finances - Administration Générale - Personnel

Révision des loyers des logements des Logis et rue de la croix charrette

### Affaires scolaires - Action sociale - Personnes âgées

Marché pour la fourniture des repas au restaurant scolaire / choix de l'entreprise prestataire

Restaurant scolaire - Tarification année scolaire 2023/2024

Revalorisation du montant attribué au fonctionnement de l'accueil périscolaire et centre de loisirs « Les p'tits Loups »

### Aménagement - Urbanisme - Environnement

Désistement pour lot 19 du lotissement des Chaumes / reversement des arrhes

Vente de la parcelle ZI 39 - située au lieudit « La Porcelière »

### Petite enfance - Action jeunesse - Culture

Ecole du sports - Tarification pour la saison 2023/2024

### Communication - Associations - Sports - Loisirs

City stade choix d'options supplémentaires

### Voirie et chemins ruraux

### Questions diverses

Compte-rendu des commissions intercommunales Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation Calendrier des réunions

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juin à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de ST ANDRE-GOULE-D'OIE dûment convoqué le 30 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Maire.

Date d'affichage et de publication de la convocation : 30 mai 2023

<u>Présents</u>: DALLET Jacky, SOULARD Catherine, GUERY Francis, FONTENY Natacha, CARTEAU Anthony, DAHERON Wilfried, ALLIN Nicolas, BARRETEAU Angéline, ARRIVE Benjamin, BERNARD Emeline, BOUDAUD Christina, COLONNIER Richard, BREMAND Géraldine, METAYER Stéphane, RAGON Claudine, ROUSSELOT Catherine, VINET Laurent.

Absents excusés: JOSSET Nicole, LAGET Steven(pouvoir à Nicolas ALLIN),

M Nicolas ALLIN est désigné secrétaire de séance.

Membres en exercice	Présents	Votants	Quorum
19	17	18	10

### Approbation du procès-verbal de séance du 9 mai 2023 :

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 9 mai 2023 à l'unanimité

Restitution par M Denis Rignault de la Communauté de Communes sur la perspective d'évolution de la collecte en déchèterie :

- Explication des raisons incitant à faire évoluer la collecte en déchèterie sur le territoire.
- Restitution synthétique de l'étude ANTEA pour le dimensionnement et la définition de l'emplacement d'une future structure de collecte.
- Présentation des modes de collecte en fonction de la nature des déchets collectés.
- Impacts de la création d'une future déchèterie : trafic routier, sécurité du site, impacts environnementaux.

### Finances - Administration Générale - Personnel

### 33-2023 - Loyers au 1er juillet 2023 des logements locatifs communaux :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que conformément à l'article 4 des conventions passées entre l'Etat et la Commune pour l'aménagement des logements du Logis et du 15, rue de la Croix Charette, les loyers desdits logements peuvent être révisés au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année en fonction des variations de l'indice brut du coût de la construction.

L'augmentation à ne pas dépasser pour 2023 pouvant être de 8,80 %, le Conseil, après en avoir délibéré :

✓ FIXE le montant des loyers mensuels au 1<sup>er</sup> juillet 2023 comme suit :

Rue Croix Charette	Loyer au 01/07/2023
Logement 1	279,45
Logement 2	359,78
Le Logis	Loyer au 01/07/2023
Appartement 1	287,36
Appartement 2	264,73
Appartement 3	209,29

✓ RAPPELLE que Monsieur le Maire a, par délégation du conseil, pour la durée du mandat, la charge de l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en location desdits logements, y compris leur signature (contrat de location, acte de cautionnement, etc...).

### Affaires scolaires – Action sociale – Personnes âgées

## 34-2023 - Attribution du marché pour la préparation et la fourniture de repas destinés au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire - centre de loisirs :

Mme Soulard, adjointe en charge de ce dossier, rappelle au Conseil Municipal que par délibération 26-2023 du 13 mars 2023 le Conseil Municipal a donné pouvoir à Monsieur le Maire pour lancer la consultation pour la préparation et la fourniture des repas destinés au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire -centre de loisirs.

Les critères de choix retenus étaient les suivants : Le prix : 40%

La valeur technique de l'offre : 50% La valeur environnementale de l'offre : 10%

Elle précise qu'une consultation des entreprises en procédure adaptée a été lancée suivant le calendrier ci-dessous :

Date de la publication : le 16 mars 2023

-Date limite de remise des offres : 20 avril à 12H

Dix sociétés ont retiré le dossier mais une seule offre a été déposée. Le cabinet FCS restauration, mandaté pour réaliser le cahier des charges et l'analyse des offres, vient de nous restituer son travail. L'offre de la société API est recevable. Il n'y a pas d'anomalies dans les éléments fournis. La hausse du prix de la prestation s'explique par la hausse générale des prix.

Mme Soulard, présente ensuite le rapport d'analyse des offres et répond aux questions qui lui sont formulées puis, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis. Celui-ci, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✓ **DECIDE**, d'attribuer le marché pour la préparation et la fourniture de repas pour restaurant scolaire et l'accueil périscolaire -centre de loisirs à l'entreprise API Restauration 85 000 LA ROCHE SUR YON aux conditions financières suivantes :

DESIGNATION	TOTAL HT Prix unitaire	TVA appliquée 5,5%	TOTAL TTC Prix unitaire	Nombre de repas annuel	TOTAL DQE ANNUEL
Repas cuisinés sur place					
Repas enfant : classe Maternelle	3,42 €	0,19€	3,61 €	6 860	23 461,20 €
Repas enfant : classe Primaire	3,62 €	0,20€	3,82 €	17 360	62 843,20 €
Repas enfant maternelle : Centre de Loisirs (mercredis et vacances scolaires)	3,62 €	0,20€	3,82 €	1 148	4 155,76 €
Repas enfant élémentaire : Centre de Loisirs (mercredis et vacances scolaires)	3,62 €	0,20€	3,82 €	1 560	5 647,20 €
Repas adulte	3,87€	0,21€	4,08 €	280	1 083,60 €

✓ AUTORISE M. le Maire, ou en son absence, Mme la 1ère adjointe, à signer le marché correspondant ainsi que l'ensemble des pièces afférentes.

### 35-2023 - Restaurant scolaire (Tarification des repas - année scolaire 2023/2024

Le Conseil municipal;

Vu le bilan de fonctionnement théorique de l'année 2022/2023 ;

Vu la délibération du Centre Communal d'Action Sociale n° 6-2023 en date du 22 février 2023 par laquelle le Conseil d'Administration a décidé, d'octroyer une aide en faveur des familles aux ressources modestes domiciliées sur la commune, pour les enfants des écoles maternelles ou primaires fréquentant le restaurant scolaire de façon régulière ou occasionnelle, d'un montant de 0,80 € par repas (QF inférieur ou égal à 300) et de 0,40 € par repas (QF de 301 à 600)

Au vu du prévisionnel des dépenses et recettes pour l'année 2023/2024, après en avoir délibéré à l'unanimité

✓ FIXE le tarif des repas comme suit pour l'année 2023/2024, applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

Prix du repas régulier	Prix du repas occasionnel	Forfait PAI	Prix du repas adulte
4,60€	4,95 €	1,50 €	5,50€

Tarifs concernant les familles inscrites au dispositif mis en place par le CCAS dans sa délibération du 22 février 2023 dont les modalités sont susnommées ci-dessus (versement directement de l'aide par le CCAS à la Commune) :

Quotient familial inférieur ou égal à 300		Quotient familial de 301 à 600	
Prix du repas régulier	Prix du repas occasionnel	Prix du repas régulier	Prix du repas occasionnel
3,80 €	4,15 €	4,20 €	4,55 €

<sup>✓</sup> APPROUVE le règlement intérieur.

# 36-2023 - Revalorisation du montant attribué au fonctionnement de l'accueil périscolaire - centre de loisirs « Les P'tits Loups ».

Mme Catherine Soulard, adjointe en charge de ce dossier, rappelle que par délibération 21-2023 du 20 février 2023 le Conseil Municipal a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 764,90 € à l'accueil périscolaire - centre de loisirs « les p'tits loups ». L'association sollicite une aide complémentaire pour faire face à l'augmentation des salaires et à celle des denrées alimentaires mais également pour couvrir les dépenses générées par les arrêts maladie et/ou maternité survenus en 2022 et qui, parfois, se prolongent en 2023.

La commission qui a travaillé sur ce dossier propose une revalorisation de la subvention de fonctionnement telle que présentée ci-dessous :

Base de la participation communale				
	Qté 2022	Nouvelle participation communale	Montant	
½ heure effectuée	29 462	0,55 €	16 204,10€	
½ journée effectuée	1 003	3,50€	3 510,50 €	
journée entière effectuée	1 583	7€	11 081,00 €	
TOTAL			30 795,60 €	

Et une subvention exceptionnelle de 4 000 € pour compenser les charges salariales inhabituelles. Mme Soulard répond aux questions qui lui sont formulées.

Monsieur le Maire, demande ensuite, au Conseil Municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ VALIDE la revalorisation de la participation de la commune au fonctionnement de l'Association « Les P'tits Loups » telle que présentée ci-dessus à compter de 2023 et le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 000 €.
- ✓ CHARGE Monsieur le Maire de rédiger l'avenant à la convention actant l'augmentation de la subvention.
- ✓ MAINTIENT les modalités de versement de l'aide telle que délibéré précédemment :
  - 80% de la somme après vote de la délibération, soit 24 636,48 € de laquelle sera déduite la subvention déjà versée de 20 612 €.
  - le solde de la subvention au vu du compte de résultat 2023.

### Restitution de la commission affaires scolaires – action sociale - personnes âgées du 30 mai 2023

Prochaine réunion de la commission : 26 juin

### Aménagement – Urbanisme – Environnement :

### 37-2023 - Désistement pour lot 19 lotissement des Chaumes / reversement des arrhes

Le lot n°19 dans le lotissement « Les Chaumes » a été réservé par une famille qui souhaitait y construire un locatif. Le 16 septembre 2023 les demandeurs ont acquitté les arrhes pour 1 000 €.

Par mail du 29 mai 2023 ils renoncent à leur projet immobilier et ont fourni les justificatifs motivants leur désistement. Monsieur GUERY, adjoint en charge des lotissements rappelle les termes de la délibération n° 44-2022 qui prévoit que le remboursement des arrhes est possible en cas de désistement pour les raisons suivantes : « décès, refus de prêt, perte de situation professionnelle ou mutation géographique ». Il précise que la preuve doit en être apportée par l'intéressé et que les demandes sont étudiées au cas par cas par le Conseil Municipal.

Puis Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ ACCEPTE la renonciation pour la réservation du lot n°19 du lotissement des Chaumes et CHARGE Monsieur le Maire de remettre ce dernier en vente de suite.
- ✓ DECIDE de leur rembourser les 1 000 € d'arrhes.

### 38-2023 - Vente de la parcelle ZI 39 - située au lieudit « La Porceliere »

Monsieur GUERY donne lecture au Conseil Municipal du mail de Nathalie et Gérard CHAPELEAU, habitant le village de la Porcelière, demandant à acquérir la parcelle communale ZI 39, d'une superficie référencée sur le cadastre de 517 m².

Il informe le Conseil que cette parcelle est située en zone agricole, qu'elle est boisée et difficile d'accès.

Les demandeurs sont propriétaires d'une parcelle attenante.

M GUERY rappelle que précédemment l'avis du service des Domaines a été sollicité pour des terres agricoles semblables et qu'elles ont évaluées à 0,40 € HT/ m² hors droits, la valeur du bien.

Le Conseil, considérant que cette parcelle n'a pas d'intérêt à être conservée dans le patrimoine communal, après en avoir délibéré :

- ✓ **DONNE SON ACCORD** à la cession de la parcelle ZI 39 à M et Mme CHAPELEAU domiciliés au 104 La Porcelière, au prix de 0,40 € le mètre carré HT hors droits.
- ✓ DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, à Madame la 1ère adjointe, d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en application de cette décision, y compris l'acte notarié de cession.
- ✓ DIT que l'ensemble des frais (géomètre, notaire, etc...) sera à la charge de l'acquéreur.

# Restitution de l'étude de l'ADILE (Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Energie) sur le marché de l'habitat dans le secteur du Pays de St Fulgent — Les Essarts.

Point sur : le nombre de constructions sur le secteur, sur les ventes immobilières, terrains et constructions, les prix pratiqués. Cette étude est consultable sur le site de l'ADILE.

Prochaine réunion de la commission le 29 juin

### Petite enfance – Action jeunesse – Culture

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Natacha FONTENY, adjointe en charge de ce dossier, et pris connaissance :

- du prévisionnel (dépenses / recettes) pour la saison 2023/2024 ;
- de la proposition de la commission de ne pas modifier le montant de l'inscription à l'Ecole du Sport pour l'année scolaire 2023-2024 et de le maintenir à 70 €/an ;
- de proposer aux familles qui le souhaite de régler en deux fois cette dépense, un premier versement de 35 € serait à effectuer à l'inscription et le suivant de 35 € également en janvier N+1.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ FIXE à 70 € l'inscription à l'école de sports pour la saison 2023/2024 ;
- ✓ **DONNE LA POSSIBILITE** de régler cette somme en deux versements :
  - 1<sup>er</sup> versement de 35 € à l'inscription
- <sup>2ème</sup> versement de 35 € au mois de janvier suivant
- ✓ CHARGE Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Madame la 1ère Adjointe, des modalités de mise en place de ce dossier.

### Restitution de la commission petite enfance - action jeunesse - culture du 24 mai 2023

- Goûter + 60 ans : date, 26 octobre, les animations sont réservées.
- Conseil Municipal des Jeunes: projet de constructions de maisons à insectes avec l'aide d'un bénévole de la commune.
- Les jeunes assisteront à la prochaine réunion de Conseil Municipal pendant laquelle le projet de city stade sera présenté

### Communication – Associations – Sports – Loisirs

M Anthony CARTEAU, adjoint en charge de ce dossier, rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 9 mai 2023 il a retenu la proposition de terrains multisports proposé par l'entreprise Sportingsols pour une dépense de 73 190,40 € sans compter les clôtures.

Il précise que l'entreprise nous a fait savoir que la couleur rouge choisie en commission est une option payante.

Monsieur CARTEAU présente le visuel arrêté par la commission et propose de rajouter les trois options suivantes :

Option 6Fourniture et pose d'un filet par ballons au-dessus du fronton625 € HTOption 7Cadre de couleur rouge RAL 3 000 au niveau des frontons 14 unités2 160 € HTOption 9Panneau de basket extérieur – double jeu875 € HTTOTAL des prestations supplémentaires3 660 € HT

Le nouveau montant pour l'installation et la fourniture du terrain multisport serait de 76 850,40 € HT Puis Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité.

- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à valider les options supplémentaires présentées ci-dessus.
- ✓ CHARGE Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Madame la 1ère Adjointe, de mettre en œuvre cette décision.

### Restitution de la commission vie associative sports et loisirs - communication du 11 mai 2023

- -Application mobile « Intramuros» : elle est en cours de déploiement et sera présentée au Conseil Municipal et aux associations qui pourront devenir « contributrices ».
- -Lettre infos : impression et distribution prévues semaine du 19 au 23 juin.
- •Réunions des associations le 4 juillet à 19H.

Prochaine réunion de la commission le 8 juin.

### Voirie et chemins ruraux

### Points sur les travaux réalisés :

Point à temps terminés, l'enrobé sera réalisé en juillet

Eclairage : les conventions pour le changement des lampes boules et pour l'éclairage du terrain de football seront soumises au prochain conseil. Les prix devraient être inférieurs au prévisionnel pour les lampes boules car le SyDEV prend à sa charge une part plus importante que prévue initialement. Les projecteurs au terrain de football seront équipés en leds.

### Questions diverses

<u>Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation</u>: Le Conseil prend connaissance des différentes décisions prises par Monsieur le Maire depuis la dernière séance, dans le cadre de sa délégation notamment les DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner) suivantes :

Titulaire du Bien	Parcelle (s)	Lieu	Décision
Vendée Logement	ZX233	1 rue des acacias	Renonciation
Mme LUCAS Amélia	AB518-577-682-683	14 rue de la Croix Charette	Renonciation

Et de l'acte de commande publique suivant :

Date	Objet	Tiers	HT
15/05/23	Avenant avec le cabinet d'architecte pour la salle polyvalente Initial 127 912,62 € HT- avec avenant 144 927,33 € HT	Frénésis	17 014,71 €

### Calendriers des réunions 2023 :

	Conseil	s municipaux 2023 à	20 heures		
Lundi 3 juillet -19H	Lundi 11 septembre	Lundi 9 octobre	Lundi 6 novembre	Lundi 11 décembre	

Levée de la séance : 22H50

A Saint-André-Goule-d'Oie, le 9 juin 2023

Le Maire :
Jacky DALLET

Le Secrétaire de Séance :
Nicolas ALLIN